

Conseil Municipal du 21 février 2014

Compte-rendu de séance

L'an deux mille quatorze, le vingt et un février à 20 h 00, le Conseil Municipal de Villiers-sur-Loir, dûment convoqué, s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Henri BURGOS, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Date de convocation du Conseil Municipal : 14 février 2014

Présents : M. BURGOS – Mme GUILLEMEAU – M. MINIER – M. HEBERT – M. PRENANT – M. MENARD – M. PEREON – M. BESNARD

Absents excusés : M. FICHEPAIN – M. ADAM (pouvoir à Mme GUILLEMEAU) – Mme BRIFFAULT – M. RENARD (pouvoir à M. HEBERT) – Mme DUBOC

Secrétaire de séance : M. HEBERT

- *Sauf mention expresse, toutes les délibérations ont été prises à l'unanimité*

A. Approbation du compte-rendu de la précédente séance

Le compte-rendu de la séance du 19 janvier 2014 est approuvé à l'unanimité

B. Budget communal : investissement - autorisation de paiement

Dans l'attente du vote du budget, la commune peut, par délibération de son conseil municipal, décider d'engager, de liquider et surtout de mandater, donc de payer, des dépenses d'investissements dans la limite de 25 % des investissements budgétés l'année précédente.

En complément des autorisations de paiement effectuées suite au conseil du mois de janvier 2014, le conseil accepte le paiement de ces prestations :

- montant des autorisations de crédits inscrites à la section d'investissement du service assainissement, en 2013, en dehors des chapitre 16 et 18 : 1 715 671,10 €

- limite du quart : 428 917,75 € soit arrondi à 428 900 €

- autorisation des crédits votés :

Achats ou travaux	Imputation	Fournisseur	Montant TTC
Achat terrain FOUQUET	2111	SELARL FORTIN-ROBERT	25 659.49
Insertion NR Approbation PLU	202	NOUVELLE REPUBLIQUE	120.53
Rémunération Commissaire Enquêteur	202	Caisse des dépôts et consignations	3115,96
Panneaux signalisation	2188	AEB	1208.54
Aspirateurs	2188	BOUTARD	850.43
Coffrets tarauds	2188	BOUTARD	208.32

C. Budget service assainissement :

- réduction de factures

* Par courrier en date du 15 janvier 2014, Monsieur Sébastien BOUILLY nous a fait part d'une fuite d'eau de 233 m3 et demande une réduction de la partie assainissement s'y afférant de 237,66 €. Par ailleurs, conformément à la législation, seul le double de la consommation moyenne d'eau de l'année précédente a été facturé, soit 70 m3. Le conseil émet un avis favorable.

D. Convention de servitudes ErDF

ErDF va effectuer des travaux, rue des Cent Ecus, générant une servitude. ErDF propose d'indemniser la commune à hauteur de 20 €, à titre de compensation forfaitaire et définitive des préjudices spéciaux de toute nature. Le conseil municipal autorise le Maire à signer une convention avec ErDF

E. Découpage des cantons

Suite à la proposition de redécoupage des cantons réduisant considérablement la représentation des zones rurales au sein du Conseil Général, le conseil municipal s'oppose au redécoupage selon les termes du projet de délibération proposée aux motifs :

- La loi prévoit une représentation en fonction du nombre d'habitants, ce qui nuit à la représentation des territoires ruraux.

- Le redécoupage a été défini par le Ministère de l'Intérieur, sans concertation ni prise en compte des périmètres intercommunaux
- Le département sera découpé en 15 cantons, contre 30 actuellement, en maintenant le nombre d'élus puisqu'il y a obligatoirement un tandem homme-femme par canton.

Le Conseil Général a voté à 85/90 % contre le projet. Les cantons auront des superficies très variables.

F. Achat de terrains

* Lors de la vente d'un terrain par Madame AUTENZIO de la parcelle AB 323, en 2006, la parcelle AB 269 de 287 m² devait être cédée à titre gratuit à la commune (délibération du 16 janvier 2006). La régularisation n'ayant pas été faite par le notaire, il convient de procéder à l'achat de ladite parcelle. En accord avec Madame AUTENZIO, le conseil municipal décide l'achat de ladite parcelle au prix de 1 € le m², soit 287 €, frais notariés en sus. Cette acquisition permettra à terme le désenclavement du hameau de la Fuye.

* Monsieur et Madame DAGUET, propriétaire de la parcelle AE 152 de 132 m² jouxtant la parcelle AE 153 de 146 m² (propriété communale suite au leg NOEL), nous ont fait part de leur volonté de vendre ladite parcelle à la commune.

Par ailleurs, la parcelle AE 154 de 224 m² va être mise en vente par les consorts BESNARD.

Le leg Noël oblige la commune à conserver les terrains pendant une durée de 99 ans. Le conseil décide, à 7 voix pour, d'acquérir lesdits terrains sous réserve d'accord des propriétaires en vue de construire un logement aidé, conformément aux termes du leg Noël ; deux élus (dont 1 a un pouvoir) préfèrent ne rien faire. Monsieur BURGOS rappelle que, dans le P.L.U., il est prévu 20 % de logements aidés. Toutefois, ce dossier sera transmis à la communauté du Vendômois Rural (C.V.R.), compétent en ce domaine, - pour respecter les termes du leg, un bail emphytéotique devra être contracté avec la C.V.R. -.

Ces parcelles AE 152 et AE 154 seront acquises au prix déterminé par les domaines.

G. Maisons des associations

Le permis de construire déposé le 23 décembre 2013 a été délivré le 10 février 2014.

Monsieur HEBERT rapporte la proposition de Monsieur ADAM relative à la communication lors de la prochaine brève sur les modalités définies pour l'attribution du nom

Le Conseil municipal ne souhaite pas aujourd'hui fixer un cadre qui enfermerait l'esprit de créativité des Villiersois.

Il souhaite seulement proposer que le futur nom prenne en compte :

- l'orientation principale donnée à cette salle, dont le projet porte aujourd'hui le nom de « maison des associations »,
- le souci qu'il évoque des traits marquants de la commune en termes de personnalités villiersoises, d'éléments de patrimoine naturel, culturel, bâti ou de savoir-faire ou d'activités très ancrées sur la commune, etc...

Pour des raisons de facilité d'usage, le nom ne doit pas être trop long.

Modalités de l'appel à idées

Les Villiersois seront invités à faire des propositions de nom(s) en remplissant un bulletin réponse ou en les rédigeant sur papier libre.

Les réponses pourront être argumentées ou non.

Afin de ne pas interférer avec les élections, l'appel à idées est différé.

Dans le bulletin Municipal de décembre 2013, Monsieur BESNARD s'étonne que l'on parle d'une salle des fêtes. Monsieur HEBERT précise qu'il s'agit bien d'une Maison des Associations dont la grande salle permet des manifestations, cérémonies et des spectacles. Son classement prévoit un maximum de 12 manifestations de nuit par an.

Il faut rappeler que la salle polyvalente est actuellement utilisée à 90 % par des Associations.

Le Maire rappelle l'esprit dans lequel le Conseil a défini ce projet : Cette salle doit faciliter la rencontre et la convivialité des habitants dans ce lieu attractif du centre-bourg.

Monsieur HEBERT ajoute que nous avons écarté l'idée d'une exploitation commerciale type salle des fêtes, cette idée pourrait être reprise dans le cadre d'une structure hôtelière sur la commune.

L'option prise par le Conseil a été validée à plusieurs reprises avec les urbanistes et architectes consultés (architecte de l'état et des Bâtiments de France), elle renforce le caractère marqué de notre village.

H. Affaires diverses

* Le Cercle Généalogique du Loir et Cher a remis à la commune de Villiers sur Loir, trois tables alphabétiques recensant les baptêmes, mariages et décès de 1604 à 1679, soit 75 ans représentant 5 081 actes. Afin de soutenir leur action, le conseil décide de verser une participation de 300 € au Cercle Généalogique du Loir et Cher. Le Cercle va continuer ses publications, 20 volumes au total, qui pourront être consultés sur internet.

*** Le SAGE :**

Par courrier reçu le 25 novembre 2013, le SAGE a transmis son projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux du bassin versant du Loir (SAGE Loir).

Vu les enjeux, à savoir que le règlement devient opposable à toute personne publique ou privée y compris aux décisions de l'Etat et des collectivités.

Vu les observations de la Chambre d'Agriculture, le conseil municipal, à 9 voix pour et 1 abstention, émet un avis défavorable sur le projet.

* La prochaine commission générale aura lieu le vendredi 14 mars à 20 h 00 pour débattre des budgets communaux.

Le Maire,

Henri BURGOS

